

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

Mme Sommaruga, M. Belot, Mme Corre et les membres du groupe socialiste, républicain et
citoyen

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À l'alinéa 103, après le mot :

« école »,

insérer les mots :

« , pendant le temps scolaire et périscolaire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision pour s'assurer que les activités périscolaires, au même titre que les activités scolaires, incluent une découverte des activités scientifiques. En effet les activités périscolaires ne doivent pas se cantonner aux activités culturelles et sportives, elles peuvent aussi inclure des initiations ludiques aux activités scientifiques. Cette ouverture à la science dès l'enfance est essentielle pour intéresser les enfants à ces filières notamment dans les zones d'éducation prioritaire, qui sont souvent plus éloignées de la science.